

En soutien au comité de bassin Loire-Bretagne

LES ACTEURS LOCAUX SE MOBILISENT

Confrontée à un plafonnement drastique de ses recettes, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne revoit ses aides à la baisse. Avec des conséquences considérables pour les collectivités de Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire où seulement 4 % des masses d'eau sont en bon état. Le Syndicat Loire aval, porteur du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Estuaire de la Loire, se mobilise et dépose une motion.

Les chiffres sont éloquentes : l'Agence de l'eau Loire-Bretagne va voir sa capacité d'intervention réduite d'environ 25 % entre son 10^e programme pluriannuel d'intervention (396 M€ d'aide par an) et le 11^e (292 M€ d'aide par an). Tel est l'impact de la loi de finances 2018. Des mesures contre lesquelles s'est élevé le comité de bassin Loire-Bretagne le 26 avril dernier en déposant une motion. Celle-ci exige que des solutions soient rapidement trouvées pour que les actions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne soient maintenues à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin.

Mobilisés !

Et c'est désormais aux collectivités de notre territoire de se mobiliser. Le Syndicat Loire aval, porteur du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Estuaire de la Loire, a adressé au préfet coordonnateur de bassin et à l'ensemble des acteurs locaux (Conseils départementaux, Conseil régional, députés de Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire, Ministère, etc.) du territoire un message d'alerte (voir motion ci-jointe).

Avec 4 % des masses d'eau en bon état, une telle baisse des aides n'est en effet pas sans conséquences sur la capacité des acteurs locaux - collectivités territoriales en tête - à agir en faveur d'une ressource en eau en quantité et en qualité suffisantes. A l'heure où les territoires viennent de prendre de nouvelles compétences, notamment dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, il est urgent d'agir. La diminution drastique des aides liées au petit cycle de l'eau (cycle domestique : assainissement, eau potable etc.) met en péril la capacité des collectivités à dégager suffisamment d'autofinancement pour des actions liées au grand cycle de l'eau (cycle naturel). En effet, quid, par exemple, de la restauration des cours d'eau - un maillon pourtant essentiel dans la préservation de la qualité de l'eau - quand le budget n'est déjà plus assez élevé pour rénover des réseaux d'eau potable ? Le choix risque de lui-même de s'imposer.

Un risque de contentieux européen

Dans un contexte où le risque de contentieux avec l'Europe pour non atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau est désormais élevé, où la région des Pays de la Loire apparaît comme le point noir à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, il est plus qu'urgent de s'interroger sur les mesures adoptées dans le cadre de la loi de finances et de leurs conséquences... alors même que la responsabilité juridique des collectivités dans la non atteinte des objectifs européens est engagée. Plus globalement, c'est aujourd'hui le principe fondateur du modèle français, selon lequel le service public de l'eau et de l'assainissement doit se financer intégralement (« L'eau paye l'eau »), salué dans le monde entier, qui est remis en cause.

Le Syndicat Loire aval (Syloa) a été créé en 2015 afin de devenir la structure porteuse du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Estuaire de la Loire (auparavant porté par le Groupement d'intérêt public Loire Estuaire). C'est un syndicat mixte ouvert qui intègre 9 communautés de communes, 5 communautés d'agglomération, une métropole et un département, d'Anetz à l'Atlantique. Il est présidé par **Christian Couturier, vice-président de Nantes Métropole**.



Animatrice SAGE et directrice du Syloa

Cécile Fourmarier Syndicat Loire aval

Tél. 09 72 54 19 36

cfourmarier@syndicatloireaval.fr



Responsable Communication

Rose-Marie Jimenez Syndicat Loire aval

Tél. 09 72 54 19 34

rjimenez@syndicatloireaval.fr